

Brevet N°	80878	GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG
du	5 février 1979	
Titre délivré:	24 SEP. 1980	

by / Am

Monsieur le Ministre
de l'Économie Nationale et des Classes Moyennes
Service de la Propriété Industrielle
LUXEMBOURG

5.8.80 Demande de Brevet d'Invention

I. Requête

La société dite: S E B S.A., à 21260 SELONGEY, France, (1)
représentée par Monsieur Jacques de Muyser, agissant en (2)
qualité de mandataire

dépose ce cinq février 1900 soixante-dix-neuf (3)
à 15 heures, au Ministère de l'Économie Nationale et des Classes Moyennes, à Luxembourg:
1. la présente requête pour l'obtention d'un brevet d'invention concernant:
"Appareil pour l'épilation à la cire". (4)

déclare, en assumant la responsabilité de cette déclaration, que l'(es) inventeur(s) est (sont):
Pierre SCHWOB, 55, avenue des Frères Lumière, à 69008 LYON, (5)
France

2. la délégation de pouvoir, datée de SELONGEY le 12 janvier 1979
3. la description en langue française de l'invention en deux exemplaires;
4. 2 planches de dessin, en deux exemplaires;
5. la quittance des taxés versées au Bureau de l'Enregistrement à Luxembourg,
le 5 février 1979

revendique pour la susdite demande de brevet la priorité d'une (des) demande(s) de
(6) brevet déposée(s) en (7) France
le 21 février 1978 (No. 78 o4897) (8)

au nom de la déposante (9)
étit domicile pour lui (elle) et, si désigné, pour son mandataire, à Luxembourg
35, bld. Royal (10)

solicite la délivrance d'un brevet d'invention pour l'objet décrit et représenté dans les annexes
susmentionnées, — avec ajournement de cette délivrance à 18 mois.

Le mandataire

II. Procès-verbal de Dépôt

La susdite demande de brevet d'invention a été déposée au Ministère de l'Économie Nationale
et des Classes Moyennes, Service de la Propriété Industrielle à Luxembourg, en date du:

5 février 1979

à 15 heures



Pr. le Ministre
de l'Economie Nationale et des Classes Moyennes,
p. d.

A 68007

(1) Nom, prénom, firme, adresse — (2) s'il y a lieu — (3) par qui agissant en qualité de mandataire — (4) date du dépôt en toutes lettres — (5) titre de l'invention — (6) noms et adresses — (7) brevet, certificat d'addition, modèle d'utilité — (8) pays — (9) date — (10) déposant original — (11) adresse — (12) €. 12 ou 18 mois.

REVENDICATION DE LA PRIORITE

de la demande de brevet / du modèle d'utilité

En FRANCE

Du 21 FEVRIER 1978

Mémoire Descriptif

déposé à l'appui d'une demande de

BREVET D'INVENTION

au

Luxembourg

au nom de: S E B S.A.

pour: "Appareil pour l'épilation à la cire".

La présente invention concerne un appareil permettant l'épilation à la cire. On sait que cette méthode d'épilation consiste à ramollir à la chaleur de la cire, à étaler celle-ci avec une spatule sur la surface de la peau à épiler, de manière à former des bandelettes, puis, après durcissement de la cire, à retirer ces bandelettes, ce qui provoque l'arrachement des poils retenus prisonniers dans la cire. Il faut ensuite récupérer la cire en la débarrassant de ses poils. Pour cela, on réchauffe les bandelettes jusqu'à obtention d'un bain liquide et on filtre ce bain.

Cette méthode d'épilation est efficace mais comporte des manipulations fastidieuses. Pour y remédier, on a prévu des appareils facilitant ces manipulations. Ainsi, on connaît des appareils à usage professionnel comprenant une cuve pour recevoir la cire, une résistance électrique pour chauffer cette cuve et un filtre métallique disposé dans la cuve pour débarrasser la cire des poils et autres impuretés qu'elle renferme après usage, en vue de la réutilisation de cette cire.

De tels appareils permettent, par conséquent, à la fois de chauffer la cire en vue de son application sur la peau à épiler et de filtrer cette cire après usage.

Toutefois, les filtres métalliques de ces appareils présentent l'inconvénient de nécessiter un nettoyage difficile et minutieux après chaque filtration, pour éviter de polluer la cire.

Cette contrainte peut être considérée comme acceptable, dans le cas d'un appareil à usage professionnel, utilisant une grande quantité de cire. Cependant, dans le cas d'un appareil de petite dimension, à usage domestique, le nettoyage du filtre doit être effectué après chaque filtration, donc après chaque épilation, ce qui est très fastidieux pour l'utilisateur.

Le but de l'invention est de remédier à cet in-

convénient, en créant un appareil pour épiler à la cire, notamment à usage domestique, dans lequel l'opération fastidieuse de nettoyage du filtre est supprimée.

L'appareil visé par l'invention comprend une cuve pour recevoir la cire, des moyens pour chauffer cette cuve, un filtre disposé dans la cuve pour débarrasser la cire des poils et autres impuretés qu'elle renferme, après chaque usage, en vue de sa réutilisation.

Suivant l'invention, cet appareil est caractérisé en ce que ce filtre est constitué par un réceptacle amovible en un matériau léger, pliable, perméable à la cire chaude et supportant le contact avec la cire à une température au moins égale à 120° C, ce réceptacle pouvant être jeté après chaque usage.

Le fait qu'un tel filtre puisse être jeté après chaque usage rend l'utilisation de l'appareil particulièrement commode et attrayante dans le cas d'un usage domestique, étant donné que le nettoyage du filtre est totalement évité.

L'utilisateur dispose donc ainsi toujours d'une cire parfaitement propre, de sorte que l'appareil est continuellement prêt pour une épilation, après remplacement du filtre.

De préférence, le réceptacle filtrant est constitué de fibres synthétiques non tissées, telles que des fibres polyester liées entre elles par thermoformage, ou par une pièce de tissu en fil de coton.

De tels matériaux sont aptes à supporter l'immersion dans la cire chaude portée à plus de 120° C et sont perméables à la cire à l'état liquide. Par ailleurs, la porosité de tels filtres est suffisante pour retenir efficacement les poils et autres impuretés contenues dans la cire après l'épilation.

Selon une version avantageuse de l'invention, le filtre une fois déplié, constitue une boîte sensible-

ment parallélépipédique. Une telle boîte parallélépipédique prend place dans une cuve chauffante de dimensions intérieures semblables de l'appareil, et occupe, en position pliée, un volume très réduit, de sorte qu'il est 5 possible de stocker, sous un faible encombrement, un grand nombre de filtres de rechange, empilés les uns sur les autres.

De préférence, la boîte comprend, sur deux côtés opposés, des rabats repliés vers l'extérieur de la boîte, 10 servant de prise manuelle pour l'ouverture de la boîte.

D'autres particularités et avantages de l'invention apparaîtront encore dans la description ci-après.

Aux dessins annexés donnés à titre d'exemples non limitatifs :

15 - la Figure 1 est une vue en coupe longitudinale de l'appareil conforme à l'invention, le filtre jetable étant placé dans cet appareil,

- la Figure 2 est une vue en plan du filtre complètement déplié,

20 - la Figure 3 est une vue en perspective du filtre en position repliée de rangement,

- la Figure 4 est une vue en perspective du filtre en position de service.

Dans la réalisation de la Figure 1, l'appareil 25 pour épiler à la cire comprend un boîtier 1, par exemple en matière plastique, fermé par un couvercle 2 réalisé dans le même matériau que ce boîtier. Le boîtier 1 comporte sous son fond 3 des pieds 4 assurant la stabilité de l'appareil. Le boîtier 1 renferme une cuve 5, par 30 exemple en aluminium, destinée à contenir de la cire 6.

Cette cuve 5 repose, par l'intermédiaire de sa bordure 7 repliée vers l'extérieur, sur le bord supérieur 8 du boîtier 1. Cette cuve 5 est, d'autre part, fixée au fond 3 du boîtier 1.

35 Sous cette cuve 5 est placée une résistance

chauffante électrique tubulaire 9 qui est reliée électriquement à un thermostat 10 réglable au moyen d'un bouton de commande 11. Ce thermostat 10 sera décrit plus en détail plus loin.

5 La cuve 5 est destinée à recevoir un réceptacle amovible 12 en matière filtrante, ci-après désigné par filtre, et représenté en traits mixtes sur la Figure 1. Le filtre 12 est destiné à débarrasser la cire 6 des impuretés, telles que poils 13, qu'elle renferme après usage,
10 en vue de permettre la réutilisation de cette cire.

Conformément à l'invention, ce filtre 12 est constitué par un matériau léger, pliable, perméable à la cire chaude et supportant le contact avec la cire à une température au moins égale à 120° C, ce matériau pouvant
15 être jeté après chaque usage.

Le filtre 12 est constitué de préférence à partir d'une feuille de fibres synthétiques non tissées, telles que des fibres polyester liées entre elles par thermoformage ou par un tissu en fil de coton comportant
20 des mailles définissant des ouvertures de dimensions comprises entre 0,5 et 1,5 millimètre environ. Ces matériaux sont compatibles avec la cire chaude portée à plus de 120° C et peuvent être rendus suffisamment perméables à la cire chauffée à cette température pour assurer un fil-
25 trage rapide.

Les résines synthétiques non tissées sont constituées par des nappes de fibres comprimées à chaud pour permettre le soudage des fibres entre elles. Ces fibres sont suffisamment écartées les unes des autres pour permettre le passage de la cire liquide, et en même temps suffisamment proches pour retenir des fragments de poils de longueur égale à deux ou trois dixièmes de millimètre.
30

Les filtres en papier classiques, tels que ceux utilisés pour filtrer le café, peuvent également convenir,
35 mais leur efficacité est moins bonne que les filtres en

polyester non tissés et les tissus en coton précités.
En effet, le papier filtre est moins perméable à la cire chaude, même portée à 120° C, ce qui correspond à la température maximum acceptable pour la cire sans décomposition néfaste pour cette dernière.

Certains tissus en fibres synthétiques telles que polyamide ou polytéraphthalate d'éthylène glycol peuvent également convenir, mais le prix relativement élevé de ces tissus ne les rend pas très avantageux pour un matériau destiné à être jeté.

Sur les Figures 2 à 4, on voit que le filtre 12 est réalisé par pliage d'une feuille rectangulaire (voir Figure 2) dont les côtés opposés 14, 15, 16 et 17 sont rabattus vers l'intérieur, de sorte qu'en position complètement pliée (voir Figure 3), le filtre 12 occupe un volume très réduit, analogue à celui d'un mouchoir.

Au dépliage, à partir de la position de rangement le filtre 12 forme une boîte parallélépipédique.

On voit, par ailleurs, sur les Figures 2, 3 et 4, que le filtre 12 comprend, sur ses deux côtés opposés 16 et 17, des rabats 18 et 19 repliés vers l'extérieur, servant de prise manuelle pour l'ouverture et la manipulation de la boîte.

Pour réaliser le filtre 12 à partir de la feuille rectangulaire de la Figure 2, on procède comme suit :

- On plie, à angle droit, les côtés 14, 15, 16, 17 vers la base 20 de la feuille, suivant les arêtes correspondantes 21, 22, 23, 24. On rabat ensuite les coins 25, 26, 27, 28 de la feuille vers la face extérieure des côtés 16 et 17 (voir Figure 4), puis on fixe ces coins par des points de colle 29 aux rabats 18 et 19. Ces points de colle 29 sont ainsi disposés hors de la zone d'atteinte de la cire chaude, lorsque le filtre 12 est placé dans la cuve 5. Ces points de colle peuvent être remplacés par des agrafes ou moyens de fixation analogues.

Pour plier complètement le filtre 12, en vue de son stockage, il suffit de rabattre les côtés 16 et 17 vers la base 20, en pliant les deux autres côtés 14 et 15 vers l'intérieur suivant les lignes de pliage obliques 30 et 31.

L'appareil conforme à l'invention comporte, d'autre part, un thermostat 10 comportant des moyens connus en soi, pour maintenir la cire 6 à une température égale à environ 60° C, en vue de l'application proprement dite de la cire sur la peau et pour maintenir la cire à une température égale à environ 120° C, en vue de la filtration de cette cire.

Ces moyens peuvent consister, par exemple, en deux positions préréglées du bouton de commande 11.

La mise en oeuvre de l'appareil conforme à l'invention est la suivante :

- On place tout d'abord dans la cuve 5 la quantité nécessaire de cire 6 pour effectuer une épilation. On règle le bouton de commande 11 du thermostat 10 pour chauffer la cire 6 à une température égale à 60° C environ. A cette température, la cire 6 est suffisamment ramollie pour pouvoir être prélevée de la cuve 5 au moyen d'une cuiller en bois ou spatule et être appliquée sur la peau à épiler.

La cire arrachée de la peau et emprisonnant les poils est filtrée en procédant comme suit :

- On déplie le filtre 12, plié comme indiqué sur la Figure 3, en tirant sur les rabats 18 et 19, et on l'engage dans la cuve 5 en le tenant manuellement par ces rabats 18 et 19. Ces rabats 18 et 19 viennent ainsi recouvrir la bordure repliée 7 de la cuve 5.

On peut ensuite introduire dans le filtre 12 les morceaux de cire à filtrer. Le poids de cette cire contribue à maintenir les parois du filtre 12 appliquées contre celles de la cuve 5.

On règle ensuite le thermostat 10 pour porter la cire à une température égale à 120° C environ. A cette température, la cire est très fluide, de sorte qu'elle peut être filtrée très aisément. A cet effet, 5 il suffit de soulever le filtre 12 en le tenant par les rabats 18 et 19, dans un plan sensiblement horizontal au-dessus du fond de la cuve 5, jusqu'à ce que la totalité de la cire 6 se soit écoulée au travers du filtre 12. Le filtre 12 renfermant des poils et autres impuretés peut 10 ensuite être jeté.

A l'issue de cette opération, l'appareil est prêt pour une nouvelle opération d'épilation et de filtration. Pour cette filtration, il suffit de renouveler le filtre 12.

15 De la description précitée, il ressort, par conséquent, que l'appareil conforme à l'invention est de construction particulièrement simple et est de mise en oeuvre très commode. Grâce à son filtre jetable, il est particulièrement adapté à l'usage domestique.

20 Bien entendu, l'invention n'est pas limitée à l'exemple que l'on vient de décrire, et l'on peut y apporter de nombreuses modifications sans sortir du cadre de l'invention.

Ainsi, le filtre 12 peut être réalisé dans tout 25 matériau filtrant suffisamment bon marché pour être jetable.

La forme du filtre 12 peut, bien entendu, être différente de celle décrite, pourvu qu'un tel filtre ne présente, dans sa partie destinée à être immergée dans la 30 cire chaude, aucun élément d'assemblage, tel que de la colle, susceptible de se dissoudre dans la cire et de polluer cette dernière. Par exemple, le réceptacle filtrant pourrait présenter une surface cylindrique.

REVENDICATIONS

1. Appareil pour épiler à la cire, notamment à usage domestique, comprenant une cuve pour recevoir la cire, des moyens pour chauffer cette cuve, un filtre disposé dans la cuve pour débarrasser la cire des poils et autres impuretés qu'elle renferme après usage, en vue de sa réutilisation, caractérisé en ce que ce filtre est constitué par un réceptacle amovible en un matériau léger, pliable, perméable à la cire chaude et liquide et supportant le contact avec la cire à une température au moins égale à 120° C, ce réceptacle pouvant être jeté après chaque usage.
2. Appareil conforme à la revendication 1, caractérisé en ce que le filtre est constitué de fibres synthétiques non tissées.
3. Appareil conforme à la revendication 2, caractérisé en ce que le filtre est constitué de fibres de polyester liées ensemble par thermoformage.
4. Appareil conforme à la revendication 1, caractérisé en ce que le filtre est constitué par une pièce de tissu.
5. Appareil conforme à l'une quelconque des revendications 1 à 4, caractérisé en ce que le filtre est formé d'une seule pièce.
6. Appareil conforme à l'une quelconque des revendications 1 à 5, caractérisé en ce que le filtre forme, au dépliage, une boîte sensiblement parallélépipédique.
7. Appareil conforme à la revendication 5, caractérisé en ce qu'en position de rangement, les côtés de la boîte sont repliés sur la base.
8. Appareil conforme à la revendication 6, caractérisé en ce que la boîte comprend, sur deux côtés opposés, des rabats repliés vers l'extérieur de la boîte, servant de prise manuelle pour l'ouverture du filtre.

9. Appareil conforme à l'une quelconque des revendications 6 à 8, caractérisé en ce que le filtre est réalisé à partir d'une feuille rectangulaire dont les côtés sont rabattus vers l'intérieur et dont les 5 coins sont repliés et fixés sur la face extérieure de deux côtés opposés de la boîte.

10. Appareil conforme à la revendication 9, caractérisé en ce que les coins de la feuille sont fixés par collage, agrafage ou analogue, aux rabats de la 10 boîte.

11. Appareil conforme à l'une quelconque des revendications 1 à 10, comprenant une résistance électrique de chauffage placée sous la cuve et un thermostat pour régler la température de la cire, caractérisé en 15 ce que le thermostat comprend des moyens pour maintenir la cire à une température égale à environ 60° C, en vue de l'application proprement dite de la cire et pour maintenir la cire à une température égale à environ 120° C, en vue de la filtration de cette cire.

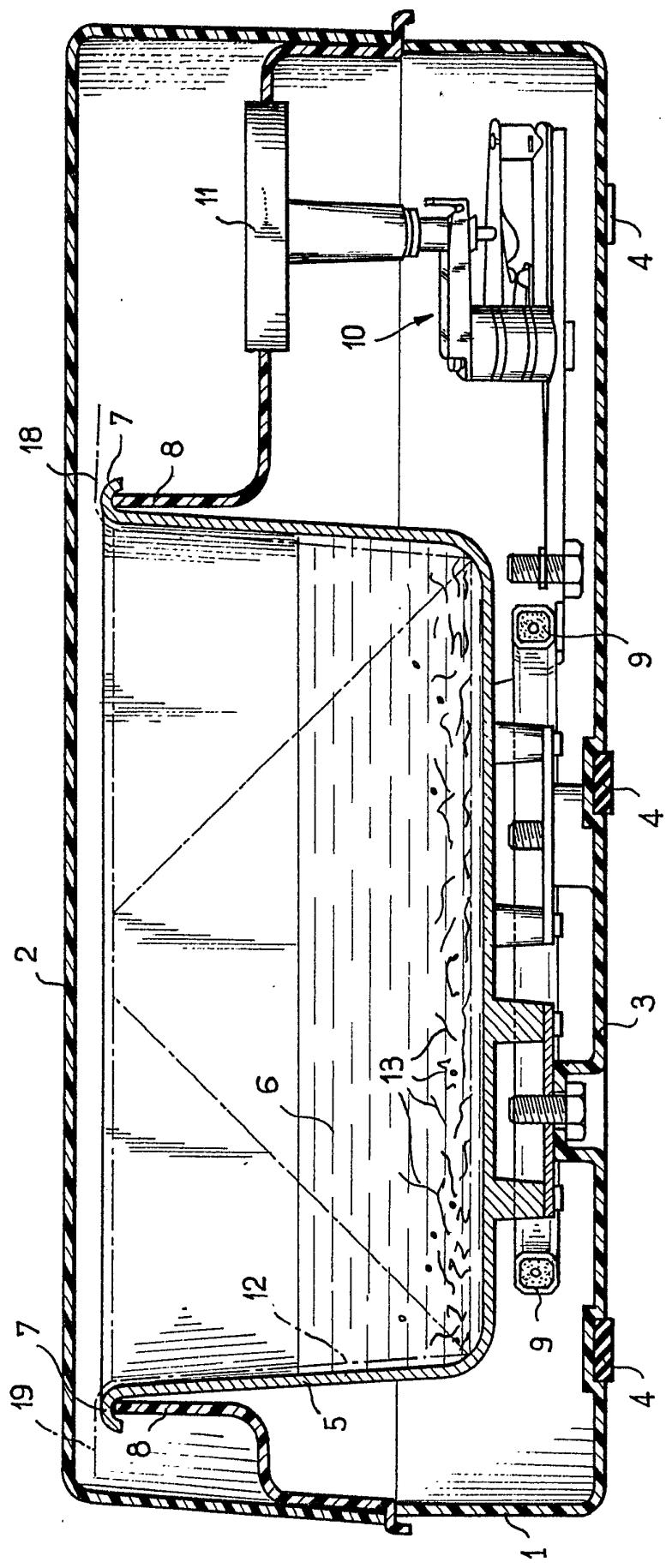


FIG.1

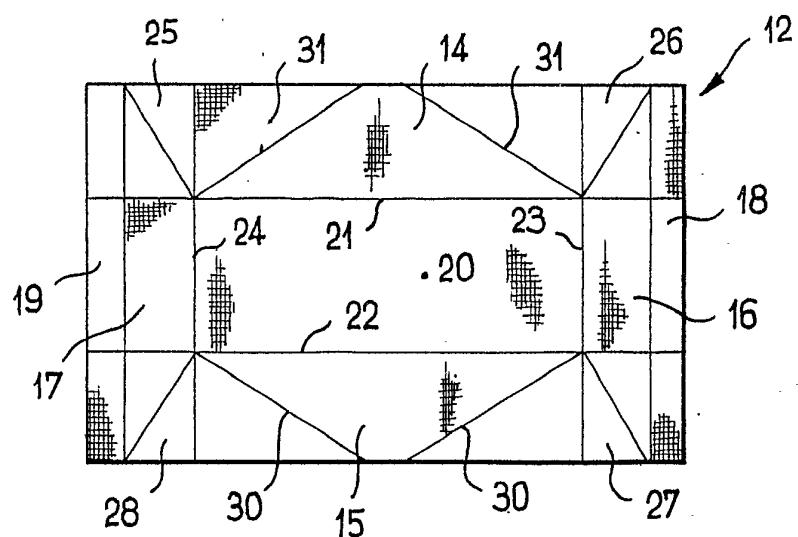


FIG. 2

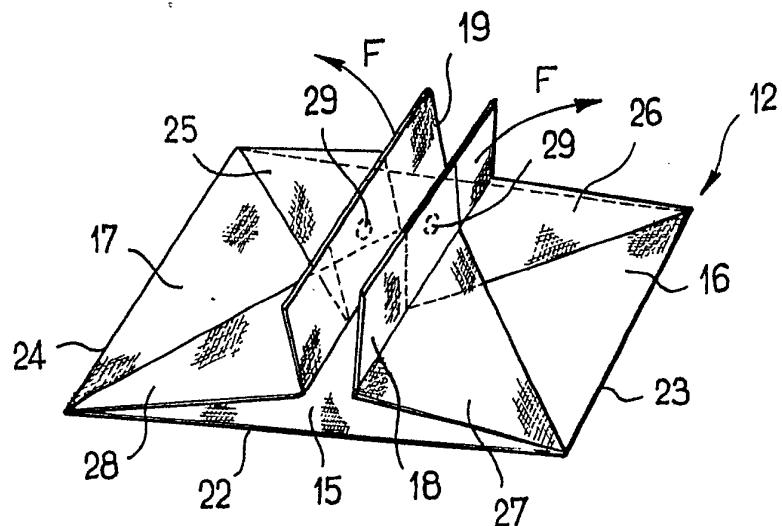


FIG. 3

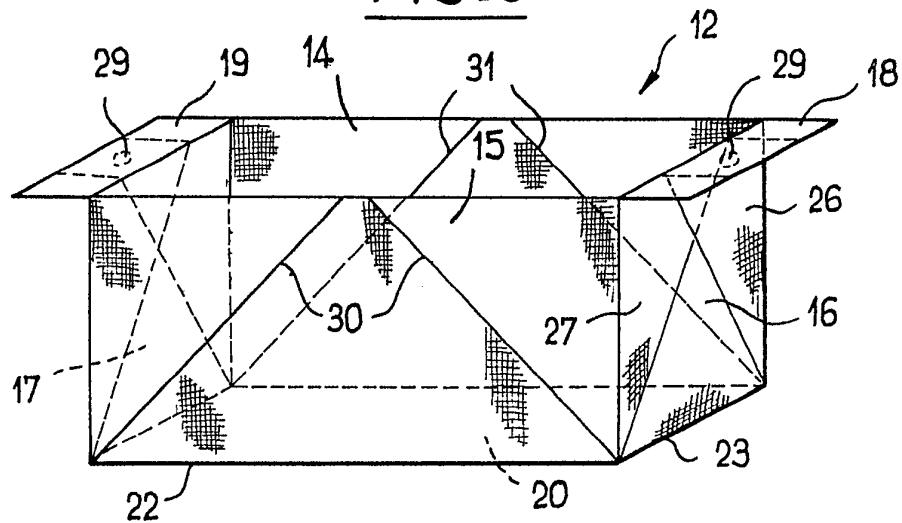


FIG. 4